

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 12	
Votants : 12	
Pouvoirs : 0	
Pour 12	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 08/04/2021	
Date d'affichage : 14/04/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,  
Le douze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

**Absents-Excusés :**

Monsieur Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2021/04/044 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour la réfection du mur de soutènement des stationnements le long de la RD 87, au niveau du hameau de Moulin.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages d'art de la commune, le mur de soutènement du hameau de Moulin doit être repris.

La Commune sollicite pour ce faire l'aide de l'Etat à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'exercice 2021, et ce pour l'opération éligible suivante :

- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics et notamment les travaux d'entretien des ouvrages d'arts.

Le tableau ci-après présente les montants prévisionnels des travaux.

Mur de soutènement en Béton Banché	Montant HT
Montant prévisionnel des travaux	259 400,00€

Le montant total de l'opération d'entretien de cet ouvrage d'art est estimé à 259 400,00 € HT.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

- Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) : 64 850,00 € (25% du projet)
- Auto-financement par le budget de la commune à la section d'Investissement : 194 550,00 € (75% du projet)

Monsieur le Maire indique donc aux conseillers que ce projet étant subventionnable, il sollicite dès lors le Conseil Municipal aux fins de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat aux fins d'obtenir la subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL 2021 ;
- **DEMANDE** de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de ladite subvention des organismes visés, sans pour autant en perdre le bénéfice ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier de demande de subvention.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

